

PROGRAMME FRANCO-SLOVENE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE "PROTEUS"

Procès-verbal de la 20^{ème} réunion du Comité Mixte

de Sélection du Programme PROTEUS

Dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Slovénie signé à Ljubljana le 6 novembre 1992 et en référence à la réunion qui s'est tenue à Ljubljana le 30 juin 1994, la vingtième réunion du comité de sélection des projets "PROTEUS" s'est tenue, en audioconférence, le 17 Décembre 2013.

Les délégations française et slovène, dont la composition est jointe en annexes 1 et 2, ont procédé à la sélection des projets présentés en réponse à l'appel à projets pour l'année 2014.

Les deux parties rappellent que le programme PROTEUS repose sur un appel à projets lancé auprès des communautés scientifiques de chacun des deux pays. Tous les projets présentés dans les formes et délais requis en réponse à cet appel à projets ont fait, dans les deux pays, l'objet d'une évaluation scientifique.

L'ensemble des dossiers de première année a été soumis à l'examen du comité de sélection qui a retenu 10 projets de première année en fonction de leur intérêt scientifique, des priorités de la coopération scientifique entre les deux pays et des moyens financiers de chacune des parties. Cette liste figure en annexe 3-A.

L'ensemble des 10 projets de première année sont reconduits en deuxième année et figurent en annexe 3-B.

Les deux parties conviennent pour le programme « PROTEUS » des modalités administratives et financières détaillées en annexe 4.

Elles confirment toute l'importance qu'elles attachent à la diffusion des résultats par des publications communes et souhaitent favoriser dans la mesure du possible la mobilité de jeunes scientifiques dans le cadre de ces projets. Elles expriment le voeu que les collaborations puissent se poursuivre dans le cadre des programmes européens ou internationaux, ou en relation avec les secteurs économique et industriel.

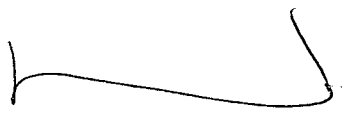
Fait à Ljubljana, le 17 Décembre 2013.

Le chef de la délégation slovène



Teja GLAZAR, M.Sc.

Le chef de la délégation française



Anne DURUFLE, Conseillère de
coopération et d'action culturelle
Anne Duruflé
Conseillère de coopération et d'action culturelle
de l'Ambassade de France en Slovénie
Directrice de l'Institut français
Charles Nodier de Ljubljana

ANNEXE 1

DÉLÉGATION FRANÇAISE

A Ljubljana,

Mme. Anne DURUFLE

*Conseillère de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France en Slovénie*

M. Thomas WELLE BROUCK

*Attaché de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France en Slovénie*

A Paris,

M. Robert GARDETTE

*Chargé de Mission, Mission Expertise Internationale,
Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation,
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche.*

M. Olivier FAVRY

*Direction générale de la mondialisation, du
développement et des partenariats (DGM)
Direction des politiques de mobilité et d'attractivité
(ATT)
Sous-direction des échanges scientifiques et de la
recherche (DGM/ATT/RECH)
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes*

ANNEXE 2
DÉLÉGATION SLOVÈNE

Ministère de l'Education, de la Science et du Sport :

Dr. Tomaž Boh

Directeur, Bureau de la Science

Dagmar Szilágyi

Bureau de la coopération internationale et des affaires européennes,

Agence nationale pour la recherche de la République de Slovénie (ARRS) :

M. Primož PRISTOVŠEK

Directeur, Département de la coopération internationale.

ANNEXE 3 A**Projets retenus au titre du Programme PROTEUS
1^{ème} année**

PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	PORTEUR SLOVENE DU PROJET	Contribution financière par projet par année FR (Euros)	Contribution financière par projet par année SI (Euros)
Alexandre Pinlou	Riste Škrekovski	1550	2000
Helene Barreteau	Stanislav Gobec	1550	2000
Daniel Grande	Peter Krajnc	1550	2000
Dominique Cahard	Barbara Mohar	1550	2000
Anne-Marie Delort	Mladen Franko	1550	2000
Francis Tassaux	Jana Horvat	1550	2000
Pascal Lablanquie	Matjaž Žitnik	1550	2000
Jean Toutain	Alenka Ristic	1550	2000
Florian Malard	Cene Fišer	1550	2000
Fabien Arnaud	Maja Andrič	1550	2000

ANNEXE 3 B**Projets retenus au titre du Programme PROTEUS
2^{ème} année**

PORTEUR FRANCAIS DU PROJET	PORTEUR SLOVENE DU PROJET	Contribution financière par projet par année FR (Euros)	Contribution financière par projet par année SI (Euros)
M. Philippe AUDRA	M. Tadej SLABE	1550	2000
Mme. Gaetane COURTOIS	Mme. Radmila MILAČIČ	1550	2000
M. Paul DORBEC	M. Boštjan BREŠAR	1550	2000
M. Jean-Marie DUBOIS	Mme. Spomenka KOBE	1550	2000
Mme. Hélène FONVIEILLE	M. Simon ŠIRCA	1550	2000
M. Laurent GLAIS	M. Ion GUTIERREZ- AGUIRRE	1550	2000
Mme. Muriel GOLZIO	Mme. Maja ČEMAŽAR	1550	2000
Mme. Emmanuelle LACAZE	M. Samo KRALJ	1550	2000
M. Mathieu MORCRETTE	M. Robert DOMINKO	1550	2000
M. Mounir TAREK	M. Damijan MIKLAVČIČ	1550	2000

ANNEXE 4

MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROGRAMME D' ACTIONS INTÉGRÉES PROTEUS

La partie Slovène prendra à sa charge les voyages vers la France des chercheurs slovènes jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en Slovénie des chercheurs français. Jusqu'à un mois de séjour, il sera remis aux chercheurs français le per diem correspondant au montant publié dans le Journal Officiel de la République de Slovénie (21.39 EUR). Ils bénéficieront en outre de la prise en charge des frais d'hébergement.

La partie française prendra à sa charge les voyages vers la Slovénie des chercheurs français jusqu'à leur destination finale et les frais de séjour en France des chercheurs slovènes. Il sera remis à ces derniers 110€ par jour incluant les déplacements professionnels intérieurs.

Chaque échange dans le cadre de ce programme est soumis à l'obligation pour le chercheur d'adhérer à un régime d'assurance permettant de couvrir d'éventuels accidents et frais médicaux dans le pays d'accueil.

Pour la partie française, Campus France assurera la gestion des voyages des Français et des séjours des Slovènes selon des modalités qui seront communiquées par lui aux chercheurs français. Les chercheurs slovènes prépareront directement leur mission avec l'institution française partenaire.

Pour la partie slovène, l'ARRS (Agence publique pour l'activité de recherche de la République de Slovénie) remboursera les frais des institutions slovènes concernées correspondant aux voyages des chercheurs slovènes et aux séjours des chercheurs français; les chercheurs français prépareront directement leur mission en relation avec l'institution slovène partenaire; celle-ci leur versera leurs frais de séjour.

ANNEXE 5
CALENDRIER 2014

- **Décembre 2013:** notification des résultats aux lauréats
- **1er janvier 2014:** début de mise on oeuvre des projets
- **Février 2014:** lancement d'appel à projets 2015
- **15 mai 2014:** clôture d'appel à projets
- **17 décembre 2014:** réunion du 21ème comité mixte de sélection